

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

Dossier n°085

PROJET DE LOI N° /ALT PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 13 OCTOBRE 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT **PARTIEL**¹ DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES FRAGILES (PAEP-LF).

¹ Insérer « partiel » après « financement »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la **résolution**² n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;³

Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition ;⁴

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

² Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

³ Remplacer « . » par « ; »

⁴ Créer un 4^e visa nouveau et lire « Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition »

Article 1⁵ :

Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque ouest⁶ africaine⁷ de développement⁸ pour le financement partiel⁹ du Projet d'approvisionnement¹⁰ en eau¹¹ potable¹² dans les localités¹³ fragiles¹⁴ (PAEP-LF).

Article 2¹⁵ :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁵ Remplacer « ARTICLE 1 » par « Article 1 »

⁶ Ecrire « Ouest » avec « o » minuscule

⁷ Ecrire « Africaine » avec « a » minuscule

⁸ Ecrire « Développement » avec « d » minuscule

⁹ Insérer « partiel » après « financement »

¹⁰ Ecrire « Approvisionnement » avec « a » minuscule

¹¹ Ecrire « Eau » avec « e » minuscule

¹² Ecrire « Potable » avec « p » minuscule

¹³ Ecrire « Localités » avec « l » minuscule

¹⁴ Ecrire « Fragiles » avec « f » minuscule

¹⁵ Remplacer « ARTICLE 2 » par « Article 2 »